



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2002

**Complément à la délibération du 8 avril 2002 relative au Régime
Indemnitaires des Agents Techniques - Précisions rédactionnelles**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert
PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Adjoints :

M. Joël RENOUX

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020273

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibérations en date des 8 avril et 3 juin 2002, vous avez adopté le régime indemnitaire applicable au cadre d'emplois des agents techniques conformément aux textes en vigueur.

Par courrier, la préfecture nous demande d'apporter des précisions et de compléter ces délibérations, notamment en ce qui concerne le mode de calcul de la dépense prévue au BP 2002.

C'est pourquoi, je vous propose de compléter les délibérations comme suit :

* Le crédit global ouvert au titre de la Prime de Service et de Rendement (PSR) pour chacun des grades bénéficiaires proposé comme suit par rapport au taux moyen arrêté ci-après :

3 % du TBMG* pour un	Agent Technique Chef	dessinateur
3 % "	Agent Technique Chef	autres fonctions
3 % "	Agent Technique Principal	dessinateur
2,79 % "	Agent Technique Principal	autres fonctions
3 % "	Agent Technique Qualifié	dessinateur
2 % "	Agent Technique Qualifié	autres fonctions
1,55 % "	Agent Technique	toutes fonctions

(*TBMG = Traitement budgétaire Moyen du Grade)

est égal aux taux moyens retenus, multipliés par le nombre d'emplois du grade inscrits au budget et effectivement pourvus.

* Le crédit global ouvert au titre de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) pour chacun des grades bénéficiaires est égal au taux de base en vigueur pour ce grade, multiplié par le coefficient de ce grade, multiplié par le nombre d'emplois du grade inscrits au budget et effectivement pourvus.

* L'indemnité Spécifique de Service (ISS) se substitue à l'indemnité de participation aux travaux dont bénéficiaient les agents relevant du cadre d'emplois des agents techniques.

L'indemnité complémentaire (IC) calculée en pourcentage du traitement brut moyen du grade est attribuée au titre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter de compléter les délibérations comme indiqué ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)